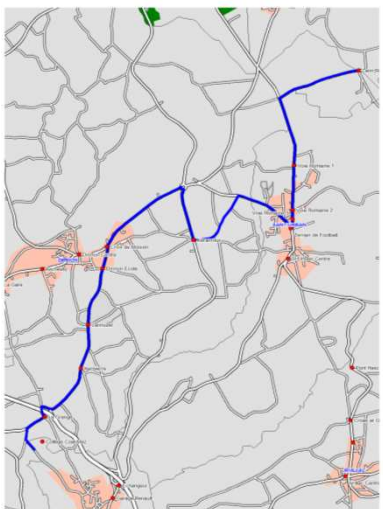


Service 3371  
Dirinon - Daoulas



Service scolaire 3372  
Dirinon - St Urbain - Daoulas

## RENSEIGNEMENTS

Tout savoir sur le réseau  
Penn-ar-Bed

N°Azur 0 810 810 029  
PRIX APPEL LOCAL

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

✉ CFTA CARHAIX  
2 Place de la Gare  
29270 CARHAIX PLOUGUER

☎ 02 98 73 76 42  
02 98 73 76 43

www.cat29.fr

## LIEUX DE VENTE

Pour les billets sans réduction :  
- Gare routière et dans les autocars

Pour les billets avec réduction :  
- Gare routière

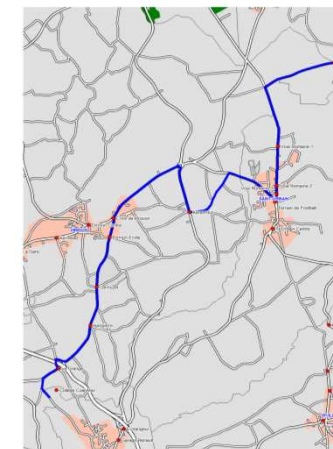
## TARIF ET PRINCIPALES REDUCTIONS

	Conditions	Prix public TTC
Gratuité	Enfants de moins de 4ans, accompagnés d'au moins un adulte.	GRATUIT
Correspondance	Tout client utilisateur de l'un des titres de transports ci-dessous peut bénéficier d'une correspondance gratuite dans la journée sur le réseau Penn-Ar-Bed (sauf Quimper - Brest) ainsi que sur les réseaux urbains de Brest, Quimper et Morlaix.	GRATUIT
Plein Tarif	Billet unitaire, valable sur l'ensemble du réseau *	2,00 €
Carte 10 voyages	Carte de 10 tickets, valable sur l'ensemble du réseau *.	15,00 €
Abonnement mensuel	Carte nominative valable 1 mois calendaire sur toutes les lignes du réseau Penn-Ar-Bed *.	40,00 €
Abonnement annuel	Carte nominative valable 12 mois sur toutes les lignes du réseau Penn-Ar-Bed *.	400,00 €
Abonnement mensuel jeune	Carte nominative valable 1 mois calendaire sur toutes les lignes du réseau Penn-Ar-Bed *, réservé aux jeunes de moins de 25 ans ou étudiants.	32,00 €
Abonnement annuel jeune	Carte nominative valable 12 mois sur toutes les lignes du réseau Penn-Ar-Bed *, réservé aux jeunes de moins de 25 ans ou étudiants.	320,00 €
Roulez jeunesse	Billet unitaire délivré pour les moins de 25 ans, valable sur l'ensemble du réseau *.	1,50 €
Aide à la mobilité	Billet unitaire valable sur présentation de la carte nominative « aide à la mobilité » délivrée par les CCAS des communes. Correspondance gratuite dans la journée sur l'ensemble du réseau Penn-Ar-Bed ainsi que sur les réseaux urbains de Brest, Quimper et Morlaix.	0,75 €
Abonnement mensuel « Aide à la mobilité »	Carte nominative valable 1 mois sur toutes les lignes du réseau Penn-Ar-Bed y compris sur la ligne Quimper - Brest, sur présentation de la carte « aide à la mobilité » délivrée par les CCAS des communes.	20,00 €

\*sauf ligne Quimper Brest

# Collège Coat Mez

# DIRINON



Année scolaire 2014 - 2015





Retrouvez-nous sur notre site internet [www.cat29.fr](http://www.cat29.fr)

## REGLEMENT

Le présent règlement a pour but :

1) D'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés aux transports scolaires;

2) De prévenir les accidents

### ARTICLE 1 - Titre de transport

Tout usager doit être en possession d'un titre de transport qui doit être présenté au conducteur à la montée ainsi qu'à tout contrôle dans le car. En cas de non présentation de la carte, le conducteur est en droit de demander à l'usager scolaire le paiement d'un titre unitaire, voire de lui refuser l'accès au car

### ARTICLE 2 - A la montée et à la descente

La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Les élèves doivent attendre, pour ce faire, l'arrêt complet du véhicule. Ils doivent être présents avant l'heure de passage ou de départ du car.

Pour les jeunes enfants (moins de 6 ans), il est indispensable pour leur sécurité qu'un parent (ou un adulte mandaté par la famille) les accompagne le matin: cette présence est une condition nécessaire à l'inscription de ces enfants au transport scolaire. Le soir la présence d'un adulte est **obligatoire** au point d'arrêt du car.

Après la descente, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du car. Ils doivent s'assurer qu'ils peuvent le faire en toute sécurité : ils attendent que le car soit suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit complètement dégagée du côté où le car s'éloigne.

En cas de règlement particulier aux lieux de descente ou de montée (gares routières par exemple), l'élève est tenu de le respecter.

### ARTICLE 3 - Dans le car

Les sacs, serviettes, cartables ou paquets de livres doivent être placés sous les sièges ou, lorsqu'ils existent, dans les porte-bagages: le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours doivent rester libres de ces objets.

Chaque élève doit rester assis à sa place pendant tout le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.

Chaque élève doit s'attacher avec la ceinture de sécurité prévue à cet effet, dès lors que le siège qu'il occupe en est équipé.

Il est interdit, notamment :

- de parler au conducteur sans motif valable.
- de fumer ou d'utiliser allumette ou briquet.

de manipuler des objets tranchants (cutters, couteaux,

- de jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit

- de toucher les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours.

- de se pencher en dehors.

- de manipuler des objets dangereux dans le car.

### ARTICLE 4 - Sanctions

en cas de non respect du présent règlement, les sanctions suivantes sont applicables :

- avertissement adressé aux parents ou à l'élève majeur,
- exclusion temporaire de courte durée n'excédant pas quinze jours,
- exclusion de plus longue durée ou définitive prononcée par le Président du Conseil Général.

Toute détérioration commise par les élèves à l'intérieur d'un car affecté aux transports scolaires engage la responsabilité des parents si les élèves sont mineurs, ou leur propre responsabilité s'ils sont majeurs.

## DIRINON - DAOULAS

Service scolaire 3371

### ALLER

Du Lundi au Vendredi

<i>Loperhet, Kerudu</i>	8h08
<i>Loperhet, Keranc'hoat</i>	8h14
<i>Dirinon, La Gare</i>	8h17
<i>Dirinon, Kernevez</i>	8h19
<i>Dirinon, Le Bourg</i>	8h23
<i>Dirinon, Ecole Publique</i>	8h25
<i>Daoulas, Kerpierre</i>	8h27
<i>Daoulas, Coat Mez</i>	8h32

### RETOUR

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

<i>Daoulas, Collège Coat Mez</i>	17h20
<i>Dirinon, Kerpierre</i>	17h24
<i>Dirinon, Ecole Publique</i>	17h26
<i>Dirinon, Rond Point</i>	17h28
<i>Dirinon, Le Bourg</i>	17h29
<i>Dirinon, Kernévez</i>	17h32
<i>Dirinon, La Gare</i>	17h33
<i>Loperhet, Keranc'hoat</i>	17h36
<i>Loperhet, Mesmanic</i>	17h40
<i>Loperhet, Le Carn</i>	17h48
<i>Loperhet, Pen Ar Prat</i>	17h57
<i>Loperhet, Vervian</i>	18h00

Mercredi

<i>Daoulas, Collège Coat Mez</i>	13h30
<i>Dirinon, La gare</i>	13h36
<i>Dirinon, Kernevez</i>	13h37
<i>Dirinon Mairie</i>	13h41
<i>Dirinon, Ecole Publique</i>	13h43
<i>Dirinon, Kerpierre</i>	13h48
<i>Hanvec, Route de Kerliver</i>	13h58
<i>Hanvec, Bourg</i>	14h00
<i>Hanvec, Kerozenou</i>	14h06
<i>Hanvec, Ruscaden</i>	14h09

## DIRINON - DAOULAS

Service scolaire 3372

### ALLER

Du Lundi au Vendredi

<i>Dirinon, Land Rohou</i>	-
<i>St Urbain, Route Penhep</i>	8h04
<i>St Urbain, Château D'eau</i>	8h06
<i>St Urbain, Ty Guen</i>	8h07
<i>St Urbain, Terrain de Foot</i>	8h10
<i>Dirinon, Keranroux</i>	8h13
<i>Daoulas, Coat Mez</i>	8h23

### RETOUR

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

<i>Daoulas, Coat Mez</i>	17h20
<i>Dirinon, Kerougar</i>	17h32
<i>St Urbain, Terrain de Foot</i>	17h34
<i>St Urbain, Ty Guen</i>	17h36
<i>St Urbain, Château D'Eau</i>	17h37
<i>St Urbain, Route de Pen Ar Hep</i>	17h40
<i>Dirinon, Lann Rohou</i>	-

Mercredi

<i>Daoulas, Coat Mez</i>	13h30
<i>Dirinon, Kereol</i>	13h38
<i>Dirinon, Bourg</i>	13h40
<i>Dirinon, Kerougar</i>	13h45
<i>St Urbain, Terrain de Foot</i>	13h50
<i>St Urbain, Eglise</i>	13h52
<i>St Urbain, Ty Guen</i>	13h54
<i>St Urbain, Château D'Eau</i>	13h55

Retrouvez-nous sur notre site internet [www.cat29.fr](http://www.cat29.fr)